

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 14 janvier 2019 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents, outre monsieur le maire Stephan Lavoie et mesdames les conseillères suivantes : Marilyne Tanguay, Nicole Poulin et messieurs les conseillers suivants : Maxime Tancrède, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 décembre 2018
5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 20 décembre 2018
6. Comptes à payer, le total des comptes à payer est de 165 869.18\$
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
9. Avis de motion du projet de règlement pour augmenter le fond de roulement à 400,000.00 \$
10. Présentation du projet de règlement 268-2019
11. Résolution pour signer l'entente de réciprocité avec la ville d'Amos
12. Autorisation de signature pour présenter projet structurant MRC
13. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
14. Versement des dons et commandites approuvés au budget 2019
15. Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
16. Approbation de la soumission de Bureau Gyva (6,139.00 \$ + taxes)
17. Commandite pour un souper-spectacle de meurtre et mystère (1,500.00 \$)
18. Autorisation de signature pour l'achat d'un terrain 4 592 172 cadastre du Québec
19. Opposition à la loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec
20. Période de questions réservées à l'assistance
21. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue au citoyen présent (4).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le Maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

01-01-2019

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 11 DÉCEMBRE 2018;

02-01-2019

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 décembre 2018.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyn Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 11 décembre 2018 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 2018;

03-01-2019

5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 20 décembre 2018.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session spéciale du 20 décembre 2018 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

04-01-2019

6. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame Nicole Poulin, monsieur Maxime Tancrede et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1800997 à C1801005 et la séquence C1900001 à C1900067. La séquence des chèques en ligne L1900001 à L1900006.

Total des factures de l'année 2018	72 709.82\$
Total des factures de l'année 2019	9 605.96\$
Total paiement direct mensuel	30 258.25\$
Total des salaires	53295.15\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>165 869.18\$</u>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 14 janvier 2019.

Gérard Pétrin, directeur général

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Il n'y a pas eu de rencontre depuis le dernier compte rendu.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Il n'y a pas eu de rencontre depuis le dernier compte rendu.

9. AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT POUR AUGMENTER LE FOND DE ROULEMENT À 400 000.00\$;

9. Avis de motion du projet de règlement pour augmenter le fond de roulement à 400,000.00\$.

Le conseiller, monsieur Rémi Pelletier donne un avis de motion qu'un règlement qui vise à augmenter le fond de roulement sera adopté dans une séance ultérieure.

10. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 268-2019;

10. Présentation du projet de règlement 268-2019.

La conseillère, madame Nicole Poulin, présente le projet de règlement 268-2019 qui s'intitule « **Règlement visant à augmenter le fond de roulement** ».

11. RÉSOLUTION POUR SIGNER L'ENTENTE DE RÉCIPROCITÉ AVEC LA VILLE D'AMOS;

05-01-2019

11. Résolution pour signer l'entente de réciprocité avec la ville d'Amos.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac et la ville d'Amos désirent conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie;

ATTENDU QUE cette entente a pour objet de permettre à chaque municipalité participante de prêter secours, pour le combat des incendies, à l'autre municipalité participante, aux conditions prévues à l'entente de réciprocité de service;

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont entendues sur les modalités de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Stephan Lavoie et/ou son représentant et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs à cette entente de réciprocité.

12. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR PRÉSENTER LE PROJET STRUCTURANT MRC ABITIBI;

06-01-2019

12. Autorisation de signature pour présenter le projet structurant MRC Abitibi.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust à présenter une demande d'aide financière aux projets structurants de la MRC Abitibi avec le projet « Plein air et splendeur ».

13. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU);

07-01-2019

13. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme doivent être nommés par résolution du conseil conformément au règlement # 74-89, qui s'intitule : Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU);

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

DE NOMMER les personnes suivantes, membres du CCU :

Mesdames	Françoise Raby Marilyne Tanguay	
Messieurs	Claude Ménard Rémi Pelletier Bertrand Bolduc	Gilbert Dubuc Robert Brassard Benoit Plourde

14. VERSEMENT DES DONNS ET COMMANDITES APPROUVÉS AU BUDGET 2019;

08-01-2019

14. Versement des dons et commandites approuvés au budget 2019.

ATTENDU QUE les organismes ont fait des demandes d'aides financières avant la préparation du budget municipal 2019;

ATTENDU QUE le conseil a étudié les différentes demandes;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les demandes des organismes suivants :

- Club d'art en or : 1,500.00 \$
- Club de l'Âge d'or : 1,500.00 \$
- Corporation des loisirs : 1,500.00 \$
- Le cercle des Fermières : 1,000.00 \$
- Club Optimiste « Défi Contre-courant » : 5,000.00 \$
- Journal L'Alliance : 10,000.00 \$ et 600.00 \$/parution/10
- Biblio Sud, secteur Tancrède : 2,000.00 \$
- L'accueil d'Amos (2 de 4) : 500.00 \$ /année/4 ans
- Fabrique de Saint-Raphaël de Preissac « publicité » : 620.00 \$

15. POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL;

09-01-2019

15. Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'IL appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER la présente Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail présentée aux membres du conseil.

16. APPROBATION DE LA SOUMISSION DE BUREAU GYVA (6 139.00 + TAXES);

10-01-2019

16. Approbation de la soumission de Bureau Gyva (6 139.00 + taxes).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Bureau GYVA » de 6,139.00 \$ plus les taxes applicables pour la fourniture d'un poste de travail pour la réception et de huches pour les bureaux du personnel administratif.

17. COMMANDITE POUR UN SOUPER SPECTACLE DE MEURTRE ET MYSTÈRE (1 500.00\$);

11-01-2019

17. Commandite pour un souper spectacle de meurtre et mystère (1 500.00\$).

ATTENDU QUE le journal L'Alliance organise une soirée pour favoriser l'entrée d'argent neuf pour leur organisation qui doit assumer des coûts de plus en plus élevés pour maintenir une offre de service raisonnable;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'APPUYER le journal L'Alliance qui organisera un souper ayant pour thème « meurtre et mystère » avec un montant de 1,500.00 \$.

18. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ACHAT D'UN TERRAIN 4 592 172 CADASTRE DU QUÉBEC;

12-01-2019

18. Autorisation de signature pour l'achat du terrain 4 592 172 cadastre du Québec.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac voit une opportunité d'acquérir un terrain situé au centre du village;

ATTENDU QUE le conseil municipal est parvenu à une entente avec le propriétaire du lot 4 592 172;

ATTENDU QUE l'emplacement de ce lot est compatible avec l'utilisation que la municipalité veut en faire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACHETER le lot # 4 592 172, propriété de monsieur Émilien Gonthier pour un montant de 10,000.00 \$;

DE MANDATER Me Marie-Josée Saint-Laurent pour préparer les documents relatifs à cette transaction.

D'AUTORISER le maire, monsieur Stephan Lavoie et/ou son représentant et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs à cette transaction.

19. OPPOSITION SUR L'ENREGISTREMENT DES ARMES À FEU DU QUÉBEC;

19. Opposition sur l'enregistrement des armes à feu du Québec.

Le sujet est retiré de l'ordre du jour.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASISTANCE;

20. Période de questions réservées à l'assistance.

Les citoyens présents posent des questions au conseil.

21. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

13-01-2019

21. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20 h 06.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 11 février 2019 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents, outre madame la Pro maire, Nicole Poulin, madame la conseillère suivante : Marilyne Tanguay et messieurs les conseillers suivants : Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Maire, conseillère et conseiller absents : Monsieur Stephan Lavoie, madame Manon Derome et monsieur Maxime Tancrede.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 janvier 2019
5. Comptes à payer, le total des comptes à payer est de 134 265.49\$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Suivi du dossier du centre récréatif Jacques Massé
9. Approbation de la soumission pour l'achat des bouées et les accessoires (47 222.22\$)
10. Renouvellement de baux pour gravières (3)
11. Inscription du Directeur général au congrès ADMQ 2019 (12-13-14 juin)
12. Inscription du Directeur du service incendie au congrès annuel ACSIQ à la Malbaie le 18 au 21 mai 2019
13. Inscription de l'Inspecteur municipal pour le congrès annuel (COMBEQ) du 2-3-4 mai 2019
14. Inscription ADL au Rendez-vous québécois du Loisir rural à Chandler 6-7-8 mai 2019
15. Inscription du Maire au congrès annuel FQM du 26 au 28 septembre 2019 à Québec
16. Résolution pour surveillance du camping pour l'année 2019 (60 \$/semaine)
17. Résolution annuelle pour MTQ volet PAVL (47 500 \$)
18. Demande d'appui pour projet de bornes de recharge pour auto électrique (CRÉAT)
19. Adoption du règlement pour hausser le fonds de roulement à 400 000 \$
20. Résolution annuelle de financement ADL (5 000 \$)
21. Adoption de la politique d'utilisation des véhicules
22. Résolution TECQ et lettre au ministre
23. Projet entente SUMI
24. Achat de décoration
25. Projet de lotissement
26. Modification au calendrier des jours de cueillette
27. Avis de motion
28. Période de questions réservées à l'assistance
29. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Madame la Pro maire souhaite la bienvenue au citoyen présent (7).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la Pro maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

14-02-2019

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2019;

15-02-2019

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 janvier 2019.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 14 janvier 2019 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

16-02-2019

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame Nicole Poulin et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque **C1900068 à C1900150. La séquence des chèques en ligne L1800065 de l'année 2018 et L1900007 à L1900011.**

Total des factures du mois	73 723.62\$
Total paiement direct mensuel	25 707.90\$
Total des salaires	34 833.49\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>134 265.01\$</u>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 11 février 2019.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

La pro maire, madame Nicole Poulin fait un résumé des rencontres auxquelles le Maire a participé.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin fait un résumé de sa rencontre organisée à Rouyn-Noranda par l'UPAC le 29 janvier dernier.

8. SUIVI DU DOSSIER DU CENTRE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ;

8. Suivi du dossier du centre récréatif Jacques Massé.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin fait un suivi des prochaines étapes dans le dossier du CRJM.

9. APPROBATION DE LA SOUMISSION POUR L'ACHAT DES BOUÉES ET ACCESSOIRES (47 222.22\$);

17-02-2019

9. Approbation de la soumission pour l'achat des bouées et accessoires (47 222.22\$).

Résultat des soumissions demandées par le directeur général, monsieur Gérard pétrin auprès de deux entreprises pour la fourniture de 28 bouées (14 bâbords et 14 tribords) avec chaines, émerillons et pesées tel que spécifié dans l'appel d'offres:

Entreprise	Prix incluant les taxes et le transport
Nordak marine Inc.	47,222.22 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de Nordak marine Inc. pour la fourniture, ainsi que la livraison de 28 bouées conformes aux normes de Transport Canada avec les équipements nécessaires à leurs installations (chaines, pesées, etc.).

DE FINANCER cet achat avec le fond de roulement et de rembourser ce-dernier sur cinq ans.

10. RENOUELEMENT DE BAUX POUR GRAVIÈRES (3);

18-02-2019

10. Renouvellement de baux pour gravières (3).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER une dépense de 870.00 \$ pour le renouvellement de (3) trois baux des gravières/sablières dont une situé au chemin des Noisetiers (BNE 7937), un autre au chemin Vautrin (BNE 44024) et un troisième sur le territoire de la municipalité de La Motte (BNE 31281).

11. INSCRIPTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU CONGRÈS ADMQ 2019 (12-13-14 JUIN);

19-02-2019

11. Inscription du Directeur général au congrès ADMQ 2019 (12-13-14 juin).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à participer au congrès des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra du 12 au 14 juin 2019 à Québec. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

12. INSCRIPTION DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE AU CONGRÈS ANNUEL ACSIQ À LA MALBAIE (18 AU 21 MAI 2019);

20-02-2019

12. Inscription du Directeur du service incendie au congrès annuel ACSIQ à la Malbaie (18 au 21 mai 2019).

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur incendie, monsieur Gilles Prévost à participer au congrès des chefs pompiers qui se tiendra du 18 au 21 mai 2018 à la Malbaie. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

13. INSCRIPTION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL POUR LE CONGRÈS ANNUEL COMBEQ DU 2 AU 4 MAI 2019;

21-02-2019

13. Inscription de l'inspecteur municipal pour le congrès annuel COMBEQ du 2 au 4 mai 2019.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyn Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'inspecteur municipal, monsieur Claude Ménard à participer au congrès de la COMBEQ qui se tiendra du 2 au 4 mai 2019 à Québec. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

14. INSCRIPTION ADL AU RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL À CHANDLER DU 6 AU 8 MAI 2019;

22-02-2019

14. Inscription ADL au Rendez-vous Québécois du Loisir Rural à Chandler du 6 au 8 mai 2019.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust à participer au Rendez-vous québécois du loisir rural qui se tiendra du 6 au 8 mai 2019 à Chandler. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

15. INSCRIPTION DU MAIRE AU CONGRÈS ANNUEL FQM DU 26 AU 28 SEPTEMBRE 2019 À QUÉBEC);

23-02-2019

15. Inscription du Maire au congrès annuel FQM du 26 au 28 septembre 2019 à Québec.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Stephan Lavoie à participer au congrès annuel de la FQM qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2019 à Québec. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l' élu.

16. RÉSOLUTION POUR SURVEILLANCE DU CAMPING POUR L'ANNÉE 2019 (60\$/SEMAINE);

24-02-2019

16. Résolution pour surveillance du camping pour l'année 2019 (60\$/semaine).

ATTENDU QUE monsieur Raymond Rochon est encore intéressé de faire la surveillance du terrain de camping pour la saison 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCORDER la surveillance du camping rustique municipal selon les mêmes conditions que l'année passée, soit 60 \$/semaine pour environ 19 semaines.

17. RÉSOLUTION ANNUELLE POUR MTQ VOLET PAVL (47 694.00\$) ;

25-02-2019

17. Résolution annuelle pour MTQ volet PAVL (47 694.00\$).

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 47 694,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

18. DEMANDE D'APPUI POUR PROJET DE BORNES DE RECHARGE POUR AUTO ÉLECTRIQUE (CRÉAT);

26-02-2019

18. Demande d'appui pour projet de bornes de recharge pour auto électrique (CRÉAT).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE DONNER un appui au projet d'installation de bornes de recharge électrique en Abitibi-Témiscamingue : bornes de niveau 3 (400V) et bornes de niveau 2 (240V) présenté par l'Association des véhicules électriques du Québec (AVÉQ), en partenariat avec le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT).

19. ADOPTION DU RÈGLEMENT POUR HAUSSER LE FONDS DE ROULEMENT À 400 000.00\$;

27-02-2019

19. Adoption du règlement pour hausser le fonds de roulement à 400 000.00\$.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement portant le numéro : 268-2019 qui s'intitule « **Règlement visant à augmenter le fond de roulement** »

- Avis de motion : le 14 janvier 2019
- Projet de règlement : le 14 janvier 2019
- Adoption du règlement : le 11 février 2019
- Avis de publication : le 12 février 2019
- Entré en vigueur: le 12 février 2019

20. RÉSOLUTION ANNUELLE DE FINANCEMENT ADL (5 000.00\$);

28-02-2019

20. Résolution annuelle de financement ADL (5 000.00\$).

ATTENDU QUE le pacte rural de la MRC Abitibi réserve un montant aux municipalités qui emploient un (e) agent (e) de développement local;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust, à remplir les documents relatifs à la demande d'aide financière de 5.000.00 \$ provenant du « Pacte rural » de la MRC Abitibi.

21. ADOPTION DE LA POLITIQUE D'UTILISATION DES VÉHICULES;

29-02-2019

21. Adoption de la politique d'utilisation des véhicules.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER la politique d'utilisation des véhicules tel que déposée aux membres du conseil municipal et de faire signer à chaque utilisateurs potentiels un accusé de réception, comme quoi il s'engage à la respecter.

22. RÉSOLUTION TECQ ET LETTRE AU MINISTRE;

30-02-2019

22. Résolution TECQ et lettre au Ministre.

Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

ATTENDU QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'APPUYER la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M^{me} Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M^{me} Vicky-May Hamm, pour appui.

23. PROJET ENTENTE SUMI;

31-02-2019

23. Projet entente SUMI.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Stephan Lavoie et/ou son représentant à signer l'entente de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) en rapport avec le prêt et l'entretien d'équipement.

24. ACHAT DE DÉCORATION;

32-02-2019

24. Achat de décoration.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Leblanc illuminations Canada » pour la fourniture de deux « edelweiss 3D » de 3 mètres par 3 mètres pour un montant de 7,746.13 \$ plus les taxes applicables.

25. PROJET DE LOTISSEMENT;

33-02-2019

25. Projet de lotissement.

ATTENDU QU'une demande de lotissement dans le secteur du lac Fontbonne a été déposée au bureau de l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le projet de lotissement est préparé par Géoposition arpenteur géomètre et est conforme au zonage de la municipalité de Preissac;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le projet de lotissement tel que présenté aux membres du conseil.

26. MODIFICATION AU CALENDRIER DES JOURS DE CUEILLETES;

34-02-2019

26. Modification au calendrier des jours de cueillettes.

ATTENDU QUE la cueillette de composte s'en vient à grand pas, des modifications sont nécessaires pour intégrer le ramassage à trois voies;

ATTENDU QUE le directeur général, M. Gérard Pétrin a déposé au conseil un projet de calendrier qui inclue le ramassage en alternance du bac bleu, du bac vert et du bac brun;

ATTENDU QUE la cueillette du bac brun sur le projet de calendrier débutera le 30 mai 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le projet de calendrier et d'autoriser l'impression de nouveaux calendriers pour les citoyens.

27. AVIS DE MOTION AU RÈGLEMENT SUR L'ASPHALTAGE;

35-02-2019

27. Avis de motion au règlement sur l'asphaltage.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller, Aldée Langlois qu'un règlement d'emprunt pour le pavage, le rechargement de certains chemins municipaux sera présenté au conseil dans une séance ultérieure.

28. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASISTANCE;

28. Période de questions réservées à l'assistance.

Les citoyens présents posent des questions au conseil.

29. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

36-02-2019

29. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20 h 39.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Nicole Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

NICOLE POULIN
PRO MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 11 mars 2019 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents, outre monsieur le maire, Stephan Lavoie et mesdames les conseillères suivantes : Marilyne Tanguay, Nicole Poulin, Manon Derome, et messieurs les conseillers suivants : Maxime Tancrede, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 février 2019
5. Comptes à payer, le total des comptes à payer est de 102 741.76\$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Résolution autorisant madame France Daoust à présenter une demande d'aide financière dans le programme « accès au plan d'eau et station de lavage d'embarcation »
9. Résolution pour la présentation de projets au Fonds culturel de la MRC d'Abitibi par madame France Daoust, agente de développement
10. Suivi du dossier du complexe récréatif Jacques Massé
11. Soumission pour le contrat de nivelage pour l'année 2019
12. Soumission abat poussière pour l'année 2019 (79 000 \$)
13. Projet de règlement d'emprunt pour l'asphaltage (834 000 \$)
14. Avis de motion et projet de règlement d'emprunt CRJM 2 600 000 \$
15. Résolution pour inclure l'Association Coopérative d'Aqueduc dans notre contrat d'assurances (600\$)
16. Résolution pour donner le mandat à WSP pour le chemin des Riverains
17. Demande d'avis juridique dossier #322-11-2014
18. Période de questions réservées à l'assistance
19. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (4).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

37-03-2019

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 11 FÉVRIER 2019;

38-03-2019

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 février 2019.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 11 février 2019 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

39-03-2019

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Stephan Lavoie et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1900151 à C1900227. La séquence des chèques en ligne L1800065 de l'année 2018 et L1900012 à L1900017.

Total des factures du mois	41 291.39\$
Total paiement direct mensuel	24 734.98\$
Total des salaires	36 715.39\$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	<u>102 741.76\$</u>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 11 mars 2019.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Le maire, monsieur Stephan Lavoie fait un résumé des rencontres auxquelles il a participé.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin fait un résumé des rencontres auxquelles il a participées.

8. RÉOLUTION AURORISANT MADAME FRANCE DAOUST À PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME « ACCÈS AU PLAN D'EAU ET STATION DE LAVAGE D'EMBARCATION »;

40-03-2019

8. Résolution autorisant madame France Daoust à présenter une demande d'aide financière dans le programme « accès au plan d'eau et station de lavage d'embarcation ».

ATTENDU QUE le ministère des forêts, de la faune et des parcs lance un appel de projet pour le programme « accès aux plans d'eau pour la pêche récréative »;

ATTENDU QUE le programme comporte deux volets : soit accès aux plans d'eau et stations de nettoyage d'embarcations;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER madame France Daoust à présenter une demande d'aide financière dans le programme « accès aux plans d'eau pour la pêche récréative » dans les deux volets dudit programme.

9. RÉSOLUTION POUR LA PRÉSENTATION DE PROJETS AU FONDS CULTUREL DE LA MRC D'ABITIBI PAR MADAME FRANCE DAOUST, AGENTE DE DÉVELOPPEMENT;

41-03-2019

9. Résolution pour la présentation de projets au Fonds Culturel de la MRC d'Abitibi par madame France Daoust, agente de développement.

ATTENDU QUE la MRC Abitibi est à recevoir des projets dans le cadre de son Fonds culturel;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER madame France Daoust à présenter des projets au fonds culturel de la MRC Abitibi.

10. SUIVI DU DOSSIER DU COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ;

10. Suivi du dossier du complexe récréatif Jacques Massé.

Le Directeur général fait un suivi du dossier du complexe récréatif.

11. SOUMISSION POUR LE CONTRAT DE NIVELAGE POUR L'ANNÉE 2019;

42-03-2019

11. Soumission pour le contrat de nivelage pour l'année 2019.

ATTENDU QUE la municipalité a invité trois entreprises à soumissionner pour les travaux d'entretien des chemins municipaux pour l'été 2019;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions c'est fait le 6 mars 2019 et le résultat est le suivant :

Entrepreneurs	Prix total incluant les taxes	Prix / heure+ taxes
Béton Fortin Inc.	71 577.11 \$	160.00 \$
TEM entrepreneur général	98 844.51 \$	165.00 \$

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de « Béton Fortin Inc. » pour faire l'entretien estival des chemins municipaux tel que décrit dans l'appel d'offres au montant de 71 577.11 \$.

12. SOUMISSION POUR ABAT POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2019 (79 000\$);

43-03-2019

12. Soumission pour abat poussière pour l'année 2019 (79 000\$).

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a demandé des soumissions pour l'achat de calcium liquide 35% (environ 200,000 litres) avec épandage, le résultat est le suivant :

Entrepreneurs	Prix pour 200,000 litres
Marcel Baril	84 800.00 \$ plus taxes
Les calciums liquides de l'Abitibi-Témiscamingue	79 000.00 \$ plus taxes

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Marilynne Tanguay et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise « Les calciums liquides du Témiscamingue » pour la fourniture et l'épandage de 200,000 litres de calcium liquides 35% pour un montant de 79 000.00 \$ plus les taxes applicables.

13. PROJET DE RÈGLEMENT POUR L'ASPHALTAGE (834 000\$);

44-03-2019

13. Projet de règlement pour l'asphaltage (834 000\$).

Le maire, monsieur Stephan Lavoie dépose au conseil le projet de règlement d'emprunt de 834 000 \$ pour faire du rechargement et de l'asphaltage portant le numéro : 270-2019.

14. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT CRJM 2 600 000\$;

45-03-2019

14. Avis de motion et projet de règlement d'emprunt CRJM 2 600 000\$.

Le maire, monsieur Stephan Lavoie dépose un avis de motion et présente au conseil le projet de règlement d'emprunt de 2 600 000 \$ pour la construction d'un centre multifonctionnel portant le numéro : 269-2019.

15. RÉSOLUTION POUR INCLURE L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'AQUEDUC DANS NOTRE CONTRAT D'ASSURANCE (600\$)

46-03-2019

15. Résolution pour inclure l'Association coopérative d'aqueduc dans notre contrat d'assurance.

Le maire, Stephan Lavoie se retire en mentionnant son intérêt dans le dossier. La pro maire, madame Nicole Poulin prend la présidence de l'assemblée.

ATTENDU QUE l'association coopérative d'aqueduc est détenue à 50% par la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE la Municipalité peut inclure dans ses assurances générales les assurances nécessaires dont l'association coopérative d'aqueduc a besoin;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyn Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER d'inclure les besoins d'assurances de l'association coopérative d'aqueduc dans les assurances générales de la municipalité de Preissac, à partir du renouvellement prévu pour le 12 juin 2019. Le montant estimé de la prime est de 600 \$.

Le maire, Stephan Lavoie reprend la présidence de l'assemblée.

16. RÉSOLUTION POUR DONNER LE MANDAT À WSP POUR LE CHEMIN DES RIVERAIN;

47-03-2019

16. Résolution pour donner le mandat à WSP pour le chemin des Riverains.

ATTENDU QUE la Municipalité veut faire avancer le dossier de mise à niveau du chemin des Riverains;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de WSP d'Amos pour la préparation des plans, gestion de l'appel d'offres (SEAO) et surveillance des travaux au montant et condition tel que spécifié dans le document du 25 février 2019.

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer l'acceptation de l'offre.

17. DEMANDE D'AVIS JURIDIQUE DOSSIER # 322-11-2014;

48-03-2019

17. Demande d'avis juridique dossier # 322-11-2014.

ATTENDU QUE le conseil veut éclaircir certains points de droit dans le dossier # 322-11-2014

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE DEMANDER un avis juridique auprès de notre procureur sur le dossier portant le numéro 322-11-2014

28. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASISTANCE;

28. Période de questions réservées à l'assistance.

Les citoyens présents posent des questions au conseil.

29. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

49-03-2019

29. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE CLORE la session. Il est 20h 02.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 8 avril 2019 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents, outre madame la Pro maire, Nicole Poulin et madame la conseillère suivante : Marilyne Tanguay et messieurs les conseillers suivants : Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Maire et conseillère et conseiller absent : Stephan Lavoie, Manon Derome et Maxime Tancrede

Était également présents à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier et madame Nicole Labrecque, directrice générale adjointe.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 mars 2019
5. Comptes à payer, le total des comptes à payer est de 229 888.93\$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Présentation du rapport financier 2018
9. Adoption du règlement 269-2019 pour l'emprunt du centre récréatif Jacques Massé (2 600 000.00\$)
10. Adoption du règlement 270-2019 pour l'emprunt de l'asphaltage au coût de 834 000.00\$
11. Déneigement de toitures des bâtiments municipaux (23 639.90\$ taxes incluses)
12. Approbation des soumissions pour la rénovation du toit du bureau municipal
13. Demande au Ministère du transport du Québec (MTQ)
14. Résolution pour signature de l'entente tripartite pour camion de collecte des matières
15. Suivi du dossier des bacs bruns et rencontre publique du 2 mai
16. Assurance pour cyberattaque (500.00\$)
17. Suivi de la conférence de presse « Défi contre-courant »
18. Approbation de la proposition d'aménagement au parc Tancrede
19. Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2019 (176.50\$)
20. Information publique de la Fondation Hospitalière d'Amos
21. Participation à la rencontre de la conférence des Préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (50.00\$ +)
22. Période de questions réservées à l'assistance
23. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Madame la Pro maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (8).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la Pro maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

50-04-2019

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MARS 2019;

51-04-2019

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 mars 2019.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 11 mars 2019 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

52-04-2019

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur le maire, Stephan Lavoie, madame Nicole Poulin et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1900151228 à C1900310. La séquence des chèques en ligne L1900018 à L1900023.

Total des factures du mois	166 161.54\$
Total paiement direct mensuel	28 487.24\$
Total des salaires	35 250.15\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>229 888.93\$</u>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 8 avril 2019.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

La Pro maire, madame Nicole Poulin fait un résumé des rencontres auxquelles elle a participé.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin fait un résumé des rencontres auxquelles il a participé.

8. PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2018;

53-04-2019

8. Présentation du rapport financier 2018.

Madame Manon Labrecque présente le rapport financier 2018 au conseil et aux citoyens présents. Elle explique le rapport et répond aux questions des citoyens.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le rapport financier 2018, tel que présenté par la vérificatrice externe de la municipalité du bureau de Daniel Tétreault CPA.

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT 269-2019 POUR L'EMPRUNT DU CENTRE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ (2 600 00.00\$);

54-04-2019

9. Adoption du règlement 269-2019 pour l'emprunt du centre récréatif Jacques Massé (2 600 000.00\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement 269-2019 intitulé : *Règlement décrétant une dépense de 2 850 000.00 \$ et un emprunt de 2 600 000.00 \$ pour la démolition et la construction d'un centre multifonctionnel.*

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ASPHALTAGE AU COÛT DE 834 000.00\$;

55-04-2019

10. Adoption du règlement d'emprunt pour l'asphaltage au coût de 834 000.00\$.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyn Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement 270-2019 intitulé : *Règlement décrétant une dépense de 1 084 000.00 \$ et un emprunt de 834 000.00 \$ pour l'asphaltage et le rechargement d'une partie de l'avenue Principale, du chemin du Cap, du débarcadère des Rapides et des stationnements de la fontaine et de la passerelle des Rapides.*

11. DÉNEIGEMENT DE TOITURES DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (23 639.90\$ TAXES INCLUSES);

56-04-2019

11. Déneigement de toitures des bâtiments municipaux (23 639.90\$ taxes incluses).

ATTENDU QUE des travaux d'enlèvement de neige ont été réalisés sur tous les édifices municipaux pour prévenir les effondrements de toits;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement des factures de déneigement pour un montant de 23 639.90 \$.

12.APPROBATION DE LA SOUMISSION POUR LA RÉNOVATION DU TOIT DU BUREAU MUNICIPAL;

57-04-2019

12. Approbation de la soumission pour la rénovation du toit du bureau municipal.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a invitée 3 entreprises à soumissionner pour les travaux de rénovation du toit du bureau municipal;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions c'est fait le 3 avril 2019 et le résultat est le suivant :

Entrepreneurs	Prix incluant les taxes applicables
JC Éco-Réno Inc.	30 656.93\$
Martel construction Inc.	30 095.86\$
Blanchette SAMN Inc.	34 092.38\$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de « Martel construction Inc. » pour réaliser les travaux de rénovation du toit du bureau municipal tel que décrits dans l'appel d'offres, pour un montant de 30 095.86 \$.

13. DEMANDE AU MINISTÈRE DU TRANSPORT DU QUÉBEC (MTQ);

58-04-2019

13. Demande au Ministère du transport du Québec (MTQ).

ATTENDU QUE la municipalité doit faire des travaux sur son réseau routier municipal;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec dispose d'un programme d'aide financière (PAV-PPA) et que les municipalités doivent en faire la demande auprès de la députation régionale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE DEMANDER une aide financière à la députée d'Abitibi-Ouest, madame Suzanne Blais, pour réaliser les travaux suivants :

NOM DU CHEMIN	DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉS/MATÉRIAUX	PRIX ESTIMÉ
AVENUE PRINCIPALE	Rechargement Enrobé bitumineux	1 500 tonnes de MG-20 550 tonnes PG58-34	30 000,00 \$ 87 000,00 \$
DU CAP	Rechargement Enrobé bitumineux	7 500 tonnes de MG-20 3 300 tonnes PG58-34	150 000,00 \$ 530 000,00 \$
Sous-total	Rechargement	9 000 tonnes de MG-20	180 000,00 \$
Sous-total	Enrobé bitumineux PG58-34	3 850 tonnes OG58-34	617 000,00 \$
TOTAL DES TRAVAUX	Rechargement de 9 000 tonnes de MG-20 et 3 850 tonnes d'enrobé bitumineux PG58-34		797 000,00 \$

14. RÉOLUTION POUR SIGNATURE DE L'ENTENTE TRIPARTITE POUR CAMION DE COLLECTE DES MATIÈRES;

59-04-2019

14. Résolution pour signature de l'entente tripartite pour camion de collecte des matières.

ATTENDU QUE les municipalités de Landrienne, La Corne et Preissac désirent faire un regroupement municipal afin de procéder conjointement à l'achat d'un camion pour faire la cueillette de leurs matières résiduelles respectives;

ATTENDU QU'à cet effet, une entente intermunicipale devra être signée entre les parties afin de concrétiser ce projet;

ATTENDU QU'en attendant ladite signature, la municipalité de Preissac souhaite confirmer son désir de partenariat avec les deux municipalités citées ci-dessus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement que la municipalité de Preissac:

- S'engage à faire partie d'un partenariat municipal regroupant les municipalités de Landrienne, La Corne et de Preissac qui consiste à faire l'achat d'un camion pour faire la cueillette des matières résiduelles de chacune des municipalités participantes;
- À signer, éventuellement, une entente intermunicipale liant les municipalités participantes;
- Participer, conjointement avec les autres municipalités participantes aux dépenses reliées à ce projet;
- D'autoriser monsieur Gérard Pétrin, directeur général à participer à toutes rencontres nécessaires pour la mise en marche de ce projet.

15. SUIVI DU DOSSIER DES BACS BRUNS ET RENCONTRE PUBLIQUE DU 2 MAI 2019;

15. Suivi du dossier des bacs bruns et rencontre publique du 2 mai 2019.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe les citoyens qu'une rencontre publique aura lieu le 2 mai prochain pour expliquer comment se fera l'implantation de la cueillette du compost et des réponses aux questions que les citoyens auront.

16. ASSURANCE POUR CYBERATTAQUE (500.00\$);

60-04-2019

16. Assurance pour cyberattaque (500.00\$).

ATTENDU QUE l'assureur de la municipalité, la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) offre la possibilité d'avoir une protection contre les « Cyberattaques » au montant de 500.00 \$ par année;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de la MMQ pour couvrir les Cyberattaques pour 500.00 \$ par année.

17. SUIVI DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE « DÉFI CONTRE-COURANT »;

17. Suivi de la conférence de presse « Défi contre-courant ».

La pro maire, madame Nicole Poulin fait un résumé de la conférence de presse qui a eu lieu le 19 mars dernier dans laquelle les instigateurs de « Défi contre-courant » passaient le flambeau au Club Optimiste de Rouyn-Noranda et confirme que l'activité demeure à Preissac.

18. APPROBATION DE LA PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT AU PARC TANCRÈDE;

61-04-2019

18. Approbation de la proposition d'aménagement au parc Tancrède.

ATTENDU QU'une proposition d'aménagement au parc Tancrède a été présentée au conseil lors d'une réunion de travail et que ce projet nommé « Le magnifique » a été déposé par l'agente de développement, madame France Daoust à différents programmes d'aide financière;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet;

EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

19. PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2019 (176.50\$);

62-04-2019

19. Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2019 (176.50\$).

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule **du 6 au 12 mai** ;

CONSIDÉRANT QUE le thème « **DÉCOUVRIR C'EST VOIR AUTREMENT** » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population ;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

PAR CONSÉQUENT, le conseil municipal de Preissac , proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 « **Semaine de la santé mentale** » et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce

DÉCOUVRIR C'EST VOIR AUTREMENT. Et autorise l'achat d'une trousse de sensibilisation pour un montant de 176.50 \$.

20. INFORMATION PUBLIQUE DE LA FONDATION HOSPITALIÈRE D'AMOS;

20. Information publique de la Fondation Hospitalière d'Amos.

La pro maire, madame Nicole Poulin explique que la Fondation hospitalière d'Amos fait une campagne de levée de Fonds et que la municipalité de Preissac publicisera l'infos sur sa page FACEBOOK.

21. PARTICIPATION À LA RENCONTRE DE LA CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (50.00\$ +);

63-04-2019

21. Participation à la rencontre de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (50.00\$ +).

ATTENDU QU'il y a une rencontre à Rouyn-Noranda organisée par la conférence des Préfets et que des dossiers importants y seront traité

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Stephan Lavoie à participé à cette rencontre. La municipalité défraie les coûts d'inscription (50.00 \$), de repas et de déplacement tel que stipuler dans le règlement.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASISTANCE;

22. Période de questions réservées à l'assistance.

23. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

64-04-2019

23. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Marilyne Tanguay et unanimement résolu de lever la réunion.

DE CLORE la session. Il est 20 h 26.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Nicole Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

NICOLE POULIN
PRO MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 13 mai 2019 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents, outre madame la Pro maire, Nicole Poulin et madame la conseillère suivante : Marilyne Tanguay et messieurs les conseillers suivants : Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Maire et conseillère et conseiller absent : Stephan Lavoie, Manon Derome et Maxime Tancrède

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général.

22. Mot de bienvenue
23. Vérification du quorum et ouverture de la session
24. Lecture et adoption de l'ordre du jour
25. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 avril 2019
26. Comptes à payer, le total des comptes à payer est de 145 574.50\$
27. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
28. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
29. Dépôt de l'état des résultats pour la période se terminant le 30 avril 2019
30. Dépôt du certificat de la tenue du registre
31. Demande de soumission sur le SEAO
32. Dérogation mineure du 6, chemin des Villageois
33. Projet de tour pour radio amateur (ARAT)
34. Résolution pour signature de l'entente tripartite pour camion de collecte des matières
35. Soumission pour trois habits de combat (6 690.00\$)
36. Renouvellement des assurances générales avec la MMQ (27 620.00\$)
37. Adoption d'une procédure pour le traitement des plaintes (art.938.1.2.1 CM)
38. Suivi du dossier des bacs bruns
39. Période de questions réservées à l'assistance
40. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Madame la Pro maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (4).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la Pro maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

65-05-2019

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 8 AVRIL 2019;

66-05-2019

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 avril 2019.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyn Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 8 avril 2019 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

67-05-2019

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame la pro maire Nicole Poulin et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque **C1900311 à C1900404. La séquence des chèques en ligne L1900024 à L1900029.**

Total des factures du mois	82 523.70\$
Total paiement direct mensuel	26 168.27\$
Total des salaires	36 882.53\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>145 574.50\$</u>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 13 mai 2019.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMITÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comité de la MRC d'Abitibi.

La Pro maire, madame Nicole Poulin fait un résumé des rencontres auxquelles elle a participé.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin fait un résumé des rencontres auxquelles il a participé.

8. DÉPÔT DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 AVRIL 2019;

8. Dépôt de l'état des résultats se terminant le 30 avril 2019.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil l'état des résultats pour la période se terminant le 30 avril 2019 tel que prescrit par le Code municipal.

9. DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE;

9. Dépôt du certificat de la tenue du registre.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil le certificat de la tenue du registre du règlement 270-2019 qui a eu lieu le 8 mai 2019.

10. DEMANDE DE SOUMISSION SUR LE SEAO;

68-05-2019

10. Demande de soumission sur le SEAO.

ATTENDU QUE le conseil veut avoir des soumissions pour exécuter les travaux prévus au règlement 270-2019;

ATTENDU QUE les travaux seront supérieurs à 101 099 \$, l'appel d'offres doit se faire sur le Système électronique d'appel D'offres (SEAO);

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à faire les démarches nécessaires à l'accomplissement de l'appel d'offres.

11. DÉROGATION MINEURE DU 6, CHEMIN DES VILLAGEOIS;

69-05-2019

11. Dérogation mineure du 6, chemin des Villageois.

ATTENDU QU'en date du 10 avril 2019, monsieur Mario Daigle a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 239-2014 relativement à une construction située au 6, chemin des Villageois à Preissac, sur le lot 4819964, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure consiste à permettre une construction d'un bâtiment secondaire avec une hauteur de 6.4m plutôt de 6m;

ATTENDU QUE le projet de construction se situe en zone de villégiature;

ATTENDU QU'une bonne distance séparera le bâtiment du chemin public (75 mètres);

ATTENDU QU'aucun préjudice ne sera causé aux voisins;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure au règlement de zonage # 239-2014, faite par monsieur Mario Daigle relativement à la construction d'un garage situé au 6, chemin des Villageois.

Réception de la demande	10 avril 2019
Journal L'Alliance	24 avril 2019
Rencontre du comité consultatif d'urbanisme	17 avril 2019
Acceptation du conseil municipal	13 mai 2019

12. PROJET DE TOUR POUR RADIO AMATEUR (ARAT);

70-05-2019

12. Projet de tour pour radio amateur (ARAT).

ATTENDU QUE des membres de l'association de radio amateur de l'Abitibi-Témiscamingue (ARAT) sont venus faire une présentation sur l'opportunité d'installer une tour de communication sur le territoire de Preissac (secteur du belvédère);

ATTENDU QUE pour continuer leurs démarches, ils ont besoin d'avoir l'aval du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER le ARAT de poursuivre leur travail et de confirmer l'intérêt du conseil dans ce projet qui pourrait servir les services d'urgence de la municipalité.

13. RÉOLUTION POUR SIGNATURE DE L'ENTENTE TRIPARTITE POUR CAMION DES MATIÈRES;

71-05-2019

13. Résolution pour signature de l'entente tripartite pour camion des matières.

ATTENDU QUE les municipalités de Preissac, La Corne et Landrienne désirent créer un partenariat entre elles afin d'acquérir un camion de collecte de matières résiduelles et de faire la collecte de celles-ci;

ATTENDU QUE les municipalités participantes désirent se prévaloir des articles 569 et suivant du Code municipal du Québec afin de créer une entente intermunicipale entre elles pour statuer sur le mode de fonctionnement de cet achat de camion et de ce service de collecte de matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et unanimement résolu de signer une entente intermunicipale relative à l'achat, en partenariat, d'un camion de cueillette de matières résiduelles et du service de collecte de celles-ci, et **QUE** :

- Monsieur Stephan Lavoie, maire et Monsieur Gérard Pétrin, directeur général soient nommés représentants de la Municipalité pour signer tout document relatif à cette entente.

14. SOUMISSION POUR TROIS HABITS DE COMBAT (6 690.00\$);

72-05-2019

14. Soumission pour trois habits de combat (6 690.00\$).

ATTENDU QUE le service incendie de Preissac doit être à jours dans ses équipements et pour ce faire trois habits de combat ont été prévus au budget 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de trois habits de combat pour un montant de 6 690.00 \$

15. RENOUELEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES AVEC LA MMQ (27 620.00\$);

73-05-2019

15. Renouvellement des assurances générales avec la MMQ (27 620.00\$).

ATTENDU QUE le renouvellement des assurances générales est prévu pour le 12 juin 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE RENOUELER les assurances générales de la municipalité de Preissac avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour le montant de 27 620.00 \$ pour la prochaine année.

16.ADOPTION D'UNE PROCÉDURE POUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES (ART.938.1.2.1 CM);

74-05-2019

16. Adoption d'une procédure pour le traitement des plaintes ART.938.1.2.1 CM).

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du code municipal du Québec (RLRQ, c.C-27.1) (ci-après : le « CM »), une municipalité doit de doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

ATTENDU QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

ATTENDU QUE rien dans la procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues au CM quant aux modalités de traitement des plaintes;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

QUE la procédure soit adoptée.

1. Préambule

Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante.

2. Objets

La présente procédure a pour objets :

- a. D'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ;
- b. D'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eut été de l'article 938 CM aurait été assujetti à l'article 935 CM, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 938 CM ;
- c. D'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.

3. Interprétation

La présente procédure ne doit pas être interprétés comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions prévues à ces lois quant au droit de formuler une plainte, les modalités de recevabilité de cette plainte, les délais applicables, etc.

4. Fonctionnaire responsable

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité est désigné responsable de la présente procédure. À cette fin, il est désigné comme étant la personne à qui doit être adressée toute plainte relative à un processus de demande de soumissions publique, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938.0.0.1 CM.

En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du directeur général et secrétaire-trésorier, la directrice générale et secrétaire-trésorière adjoint assume cette responsabilité.

Toute plainte ou manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante : direction@preissac.com , ou à toute adresse désignée par le fonctionnaire responsable et qui devra être indiquée dans la demande de soumissions publique ou l'avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré.

5. Obligations du fonctionnaire responsable

Le fonctionnaire responsable doit agir en toute impartialité et avec diligence dans l'application des dispositions du CM relatives à la réception, l'examen, le traitement et le suivi des plaintes ou des manifestations d'intérêt.

Relativement à ces fonctions, le fonctionnaire responsable doit notamment :

- a. Recevoir les plaintes ou manifestations d'intérêt;
- b. Vérifier leur recevabilité en fonction des dispositions du CM et de la présente procédure;
- c. S'assurer que les inscriptions soient faites sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément au CM;
- d. Assurer le traitement et le suivi des plaintes et manifestations d'intérêt, conformément au CM, en faisant appel à toute personne, firme ou tout spécialiste mandaté par la municipalité lorsque cela est approprié ou d'intérêt;
- e. Formuler et transmettre au plaignant ou à la personne ayant manifesté son intérêt, la décision de la municipalité;
- f. Informer le plaignant ou la personne ayant manifesté son intérêt de son droit de formuler une plainte en vertu de la *Loi sur l'Autorité des marchés publics* (RLRQ, c. A-33.2.1), lorsqu'applicable, dans les délais prévus au CM.

6. Motifs au soutien d'une plainte dans le cadre l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement au processus de

demande de soumissions publique lorsqu'elle est d'avis que la demande de soumissions prévoit des conditions qui :

- N'assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents;
- Ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés; ou
- Ne sont pas autrement conformes au cadre normatif de la municipalité.

7. Motif au soutien d'une manifestation d'intention dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un « fournisseur unique »

Une personne peut manifester son intérêt dans un contrat devant être conclu de gré à gré avec un « fournisseur unique » si elle est en mesure de démontrer qu'elle peut réaliser ce contrat eu égard aux besoins de la municipalité et aux obligations du contrat énoncés dans l'avis d'intention.

8. Entrée en vigueur

Cette procédure entre en vigueur dès son adoption par le conseil de la municipalité.

17. SUIVI DU DOSSIER DES BACS BRUNS;

17. Suivi du dossier des bacs bruns.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin fait un suivi sur la distribution des bacs bruns et informe les citoyens présents que la première cueillette commencera le 30 mai prochain.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASISTANCE;

18. Période de questions réservées à l'assistance.

Des questions sont posées par les citoyens présents.

19. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

75-05-2019

19. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, Marilyne Tanguay et unanimement résolu de lever la réunion.

DE CLORE la session. Il est 20 h 12.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Nicole Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

NICOLE POULIN
PRO MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL